



CFDT, CFTC, CGT et FO bloquent l'application de l'accord relatif au CDI d'opération dans la banque et adaptant certaines dispositions du CDD

La CFDT, la CFTC, le CGT et CGT-FO, réunissant 66,02% de représentativité au sein de la branche AFB s'opposent à l'application de l'accord relatif au CDI d'opération dans la branche AFB signé le 8 avril dernier. Il ne pourra être mis en œuvre.

Nos organisations considèrent que la création d'un CDI d'opération permettrait surtout de faire baisser les coûts pour les entreprises au détriment de la pérennité de l'emploi des salariés. Et ce, d'autant qu'il pouvait concerner tous les métiers, sauf les métiers commerciaux dans les agences. Elles considèrent que cet accord représentait une vraie régression dans la sécurité collective de l'emploi. De plus, la précarisation de l'emploi des salariés du secteur était aggravée par des dispositions qui assouplissaient les modalités d'usage du CDD.

La CFDT, la CFTC, la CGT et CGT-FO, en prenant cette décision inédite, assument les responsabilités qui sont les leurs en matière de défense de l'intérêt des salariés.

Contacts :

CFDT : Luc Mathieu, Secrétaire Général, 0687407858

CFTC : Diana Brajevic, Secrétaire Générale, 0783603272

CGT : Valérie Lefèbvre-Hausmann, Secrétaire Générale, 0687103190

CGT-FO : Mireille Herribery, Secrétaire Fédérale, 0618603235